11 Numéro de publication:

**0 156 732** A2

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85400556.8

(51) Int. Cl.4: A 47 G 21/06

(22) Date de dépôt: 22.03.85

30 Priorité: 23.03.84 FR 8404524

(43) Date de publication de la demande: 02.10.85 Bulletin 85/40

84 Etats contractants désignés: BE CH DE IT LI LU 71 Demandeur: NORLAC PLASTIQUES, Société Anonyme dite :

45, rue du Port F-85230 Beauvoir-sur-Mer(FR)

72 Inventeur: Gilbert, Alain 7, avenue des Moulins F-85230 Beauvoir-Sur-Mer(FR)

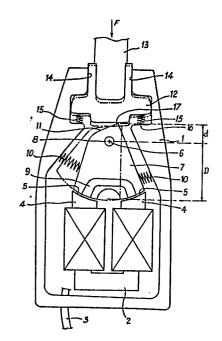
72 Inventeur: Gilbert, Jacques 127, Boulevard A. Blanqui F-75013 Paris(FR)

74 Mandataire: Nony, Michel Cabinet Nony 29, rue Cambacérès F-75008 Paris(FR)

64) Couteau electrique notamment a l'ouverture des huitres.

(5) L'invention est relative à un couteau électrique destiné notamment à l'ouverture des huitres, du type comprenant un boîtier (1), une lame (13) susceptible de coulisser dans sa direction longitudinale entre une position sortie par rapport au boîtier et une position rentrée par rapport au boîtier, et un électro-aimant (2) monté dans le boîtier et agencé pour faire vibrer la lame entre ses deux positions.

Il comprend une came (7) montée à rotation sur le boîtier, ladite came étant susceptible de vibrer en rotation sous l'action de l'électro-aimant entre une première position où elle impose à la lame d'être en position sortie et une seconde position où elle permet à la lame de reprendre sa position rentrée.



## Couteau électrique destiné notamment à l'ouverture des huit 0 1 56732

La présente invention concerne un couteau électrique destiné notamment à l'ouverture des huitres et plus particulièrement un tel couteau du type comprenant un boîtier, une lame susceptible de coulisser dans sa direction longitudinale entre une position sortie par rapport au boîtier et une position rentrée par rapport au boîtier, et un électro-aimant monté dans le boîtier et agencé pour faire vibrer la lame entre ses deux positions.

De tels appareils sont déjà connus dans la technique. Ils permettent, du fait des vibrations de la lame, d'introduire cette dernière plus aisément entre les deux valves du coquillage et ainsi de faciliter son ouverture.

Ces appareils connus présentent toutefois l'inconvénient de manquer généralement de puissance et d'être par conséquent relativement peu fiables.

La présente invention vise à pallier cet inconvénient.

A cet effet, l'invention a pour objet un couteau électrique destiné notamment à l'ouverture des huitres, du type comprenant un boîtier, une lame susceptible de coulisser dans sa direction longitudinale entre une position sortie par rapport au boîtier et une position rentrée par rapport au boîtier, et un électro-aimant monté dans le boîtier et agencé pour faire vibrer la lame entre ses deux positions, caractérisé par le fait qu'il comporte une came montée à rotation sur le boîtier, ladite came étant susceptible de vibrer en rotation sous l'action de l'électro-aimant entre une première position où elle impose à la lame d'être en position sortie, et une seconde position où elle permet à la lame de reprendre sa position rentrée.

Ainsi, lorsque la came vibre sous l'action de l'électro-aimant, elle entraîne la lame vers sa position sortie lorsqu'elle prend sa première position, puis permet à la lame de revenir à sa position rentrée sous l'effet de la pression exercée par l'utilisateur lorsqu'elle revient vers sa deuxième position.

Avantageusement le couteau selon l'invention comprend des premiers moyens élastiques maintenant la came à proximité de sa seconde position en l'absence de forces magnétiques.

Ainsi, la came reste dans cette seconde position tant que l'électro-aimant n'est pas excité. Dès que celui-ci est excité, les forces électro-magnétiques attirent la came en direction de sa première position, ce qui a pour effet d'amorcer le mouvement de vibration qui peut être transmis à la lame.

Des seconds moyens élastiques peuvent également être prévus pour ramener ladite lame dans sa position sortie.

Ainsi, lorsqu'aucun effort n'est exercé sur la lame, celle-ci est maintenue dans sa position sortie. La came peut par conséquent vibrer sans

The second second

0156732

que ses vibrations ne soient transmises à la lame, ce qui assure un fonctionnement silencieux de l'appareil.

Lorsqu'un effort prédéterminé permettant de vaincre l'action des seconds moyens élastiques est exercé par l'utilisateur sur la lame, celle-ci quitte sa position sortie pour rentrer légèrement à l'intérieur du boîtier de l'appareil. La came vient alors à son contact à chaque fois qu'elle arrive dans sa première position, et provoque ainsi ses vibrations.

Avantageusement, le rapport de la distance entre l'axe de rotation de la came et l'entrefer de l'électro-aimant d'une part, à la distance entre l'axe de rotation de la came et sa partie agissant sur la lame d'autre part, est compris entre deux et trois pour optimiser le fonctionnement du couteau selon l'invention.

On décrira maintenant à titre d'exemple non limitatif un mode de réalisation particulier de l'invention en référence aux dessins schématiques annexés représentant une vue partielle ouverte d'un couteau électrique selon l'invention.

La figure représente le boîtier l de l'appareil à l'intérieur duquel est monté un électro-aimant 2 alimenté par un cordon d'alimentation 3 de façon connue.

L'électro-aimant 2 comporte deux pièces polaires 4 présentant des surfaces cylindriques 5 centrées sur un axe 6.

Une came 7 est montée à rotation dans le boîtier 1 autour d'un arbre 8 également centré sur l'axe 6.

Un aimant permanent 9 est fixé à la came 7 avec ses deux pôles en vis-à-vis des pièces polaires 4 de l'électro-aimant 2 lorsque la came est dans une première position représentée aux dessins en traits pleins.

Deux ressorts de compression 10 tendent à écarter la came 7 de cette première position pour la maintenir en équilibre, en l'absence de forces magnétiques, dans une seconde position représentée au dessin en traits mixtes.

La came 7 possède une surface de came 11 susceptible de coopérer avec le talon 12 d'une lame 13 montée coulissante dans le boîtier l'entre une position sortie représentée en traits pleins et une position rentrée représentée en traits mixtes.

Le coulissement de la lame 13 est guidé par des surfaces 14 du bestier coopérant avec des surfaces correspondantes du talon 12.

Des ressorts de compression 15 agissant entre des épaulements 16 du boîtier et le talon 12 de la lame 13 ont tendance à maintenir cette lame dans sa position sortie.

20

5

10

15

25 .

30

35

Du fait de la forme de la surface de came ll qui présente une saillie 17, le couteau 13 est également maintenu dans sa position sortie par la came 7 lorsque celle-ci est dans sa première position.

Par contre, lorsque la came 7 vient dans sa seconde position représentée en trait mixte aux dessins, la saillie 17 s'efface et le couteau 13 peut sous l'action d'une force longitudinale F antagoniste à la force exercée par les ressorts 15 venir dans sa position rentrée. Ainsi, lorsque l'électro-aimant 2 est alimenté il provoque une vibration en rotation de la came 7 entre ses deux positions représentées au dessin respectivement en traits pleins et en traits mixtes, qui entraîne à son tour une vibration de la lame 13 si un force F est exercée sur celle-ci par l'utilisateur.

Par contre, si aucune force n'est exercée, la lame 13 reste dans sa position sortie sous l'action des ressorts 15 et ne reçoit pas les vibrations de la came.

Il a par ailleurs été constaté que l'efficacité du couteau selon l'invention était optimale lorsque le rapport D/d était compris entre 2 et 3, D étant la distance entre l'axe 6 de rotation de la came et les surfaces 5 des pièces polaires 4 de l'électro-aimant et d étant la distance entre ce même axe 6 et la saillie 17 de la came.

Bien entendu diverses variantes et modifications peuvent être apportées au mode de réalisation décrit ci-dessus sans sortir pour autant du cadre ni de l'esprit de l'invention.

C'est ainsi par exemple que les ressorts 10 pourraient être remplacés par un ressort spirale ou même éventuellement supprimés. De même, la came 7 a été représenté agissant directement sur le talon du couteau 13, mais une pièce intermédiaire pourrait évidemment être ajoutée.

**--**.

## REVERDICATIONS

- l. Couteau électrique destiné notamment à l'ouverture des huitres, du type comprenant un boîtier (1), une lame (13) susceptible de coulisser dans sa direction longitudinale entre une position sortie par rapport au boîtier et une position rentrée par rapport au boîtier, et un électro-aimant (2) monté dans le boîtier et agencé pour faire vibrer la lame entre ses deux positions, caractérisé par le fait qu'il comprend une came (7) montée à rotation sur le boîtier, ladite came étant susceptible de vibrer en rotation sous l'action de l'électro-aimant entre une première position où elle impose à la lame d'être en position sortie et une seconde position où elle permet à la lame de reprendre sa position rentrée.
- 2. Couteau selon la revendication l, caractérisé par le fait qu'il comprend des premiers moyens élastiques (10) maintenant la came à proximité de sa seconde position en l'absence de forces magnétiques.
- 3. Couteau selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait qu'il comprend des seconds moyens élastiques (15) tendant à ramener ladite lame dans sa position sortie.
- 4. Couteau selon l'une quelconque des revendications l à 3, caractérisé par le fait que le rapport de la distance entre l'axe de rotation de la came et l'entrefer de l'électro-aimant d'une part à la distance entre l'axe de rotation de la came et sa partie agissant sur la lame d'autre part, est compris entre 2 et 3.

0

1.5

20

